

RELAIS NAUTIQUES

OBJET :

Aménagements des relais nautiques, sur terre et sur eau.

BENEFICIAIRES :

Communes et leurs groupements de moins de 5 000 habitants.

ACTIVITES ELIGIBLES :

- Aménagements de surface du port
- Equipements divers en lien avec les activités de sports / loisirs (véloroute, ...)
- Equipements nécessaires au développement d'activités commerciales et / ou touristiques (espaces multiservices, batellerie, ...).

NATURE ET MONTANT DE L'AIDE :

Subvention calculée au taux de 20 % du montant HT de la dépense subventionnable plafonnée à 100 000 €, soit une subvention maximale de 20 000 €.

PROCEDURE :

Se reporter à la fiche « Règlement d'attribution et de versement des aides aux communes et à leurs groupements »

Renseignements et envoi du dossier :

Conseil Départemental de l'Yonne
Direction de l'Action Economique
et des Politiques Territoriales

Hôtel du Département
1 rue de l'Etang St-Vigile
89089 AUXERRE Cedex

Tél : 03.86.72.88.30
Fax : 03.86.72.86.82
e-mail : obordat@cg89.fr